

SYNDICAT MIXTE DU TREGOR

Place Onésime Krébel

CS 60999

29679 MORLAIX

MARCHE 2016.05 de PRESTATIONS de SERVICES

Consultation adaptée

en application des articles 28 et 40 du code des marchés publics

Année 2016

LOT n°3

Impression et livraison des supports de communication

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (C.C.T.P.)

*Publication le **lundi 26 octobre 2015***

*Date limite de remise des offres :
Vendredi 20 novembre 2015 à 12 h*

SOMMAIRE

Contexte	3
1. Forme du marché.....	3
2. Organisation du travail.....	4
2.1 Planning.....	4
2.2 Coordination des prestataires	4
3. Impression des supports de communication	4
4. Livraison des supports de communication	5
4.1 Kichen an dour.....	5
4.2 Douron Info	6
5. Durée de la prestation.....	6

Contexte

Le syndicat mixte du Trégor (SMT) publie chaque année 2 numéros de sa plaquette de communication, « Kichen an Dour », sur les actions menées. Ce support, imprimé en 28 500 exemplaires, est diffusé dans chaque foyer présent sur le territoire du syndicat mixte. Un reliquat est conservé dans les locaux du SMT pour une diffusion ponctuelle (manifestations particulières, réunions communales, ...). Ce support de communication est présenté dans le lot n°1.

En parallèle, une seconde plaquette de communication, le « Douron Info », est diffusée 4 fois par an en moyenne, en fonction de l'actualité du SMT. Il est imprimé à 250 exemplaires, auprès des agriculteurs présents sur le bassin versant du Douron. Ce support de communication est présenté dans le lot n°2.

La consultation porte sur l'impression et la livraison de ces deux supports de communication du SMT.

En cas de sous-traitance, le candidat titulaire sera responsable de l'ensemble du processus de la fabrication.

Le marché sera conclu pour la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 30 novembre 2016.

Le prestataire pourra proposer en variante, les ajouts qu'il juge nécessaires au présent CCTP.

1. Forme du marché

Afin de disposer d'une plus grande souplesse de gestion, le SMT opte pour un marché à bons de commande. Chaque bon de commande comportera le détail des données de la prestation.

Kichen an Dour : maximum de réalisation :

- 2 plaquettes en 2016 ;

Douron Info : minimum de réalisation

- 2 plaquettes en 2016 ;

Aucun bon de commande ne pourra être émis après la date de fin d'exécution du marché ou lorsque le maximum des bons de commande sera atteint.

2. Organisation du travail

2.1 Planning

L'organisation devra permettre la sortie du Kichen an Dour la dernière semaine du mois concerné (Cf. planning ci-après).

Le fichier final sera envoyé chez l'imprimeur par le(s) prestataire(s) retenu(s) pour les lots 1 et 2.

Le prestataire sera destinataire du retro-planning fourni lors du lancement de la conception d'un nouveau numéro de Kichen an Dour et Douron Info.

2.2 Coordination des prestataires

Les prestataires retenus pour les lots 1 et 2 pourront être conduits à se déplacer ou prendre contact avec l'imprimeur pour régler des problèmes techniques de dernières minutes.

Les candidats retenus pour les lots 1 et 2 devront se coordonner avec le candidat retenu pour le lot 3. Ceci implique un planning commun, le respect des délais, la fourniture des fichiers en accord avec les contraintes techniques décidées en début de marché.

Aussi, le titulaire du lot n°3 devra accuser réception des fichiers transmis par le(s) titulaire(s) des lots 1 et 2. Chaque accusé sera transmis en parallèle au SMT par les titulaires des lots 1 et 2.

3. Impression des supports de communication

Pour chaque numéro le prestataire retenu devra :

- Emettre et s'engager sur le calendrier de travail précis en collaboration avec le SMT et les prestataires chargés de réaliser les lots 1 et 2 s'ils sont différents
- Réceptionner les fichiers fournis (préciser le choix du format de fichier) par le prestataire chargé de réaliser la mise en page et la composition des lots 1 et 2
- Assurer le flashage
- Réaliser l'impression
- Réaliser les opérations de roulage, pliage et de coupe
- Assurer la livraison des supports de communication, d'une part auprès du distributeur mandaté par le SMT et d'autre part aux bureaux du SMT pour une petite quantité.

Le prestataire sera garant de la qualité de cette partie du travail et des délais de fabrication.

Il doit s'engager à ne pas dépasser 5 jours ouvrés entre la réception des fichiers et la livraison auprès du distributeur.

Le calendrier prévisionnel des périodes d'impression des prochains supports de communication est le suivant :

	2016
Lot n°1 Kichen an Dour	Mars et novembre
Lot n°2 Douron Info	En fonction de l'actualité agricole

4. Livraison des supports de communication

La livraison des supports de communication au distributeur et au SMT (lots 1 et 2) sera à la charge du prestataire qui assurera cette partie du marché.

La livraison devra être assurée en points distincts selon le support de communication :

4.1 Kichen an dour

Une partie des exemplaires sera destinée au distributeur du SMT à Guipavas :

Mediapost
87 boulevard Michel Briant
ZI Lavallot
29490 GUIPAVAS

Une partie des exemplaires sera déposée dans les locaux du SMT (reliquat) à Morlaix :

Syndicat mixte du Trégor
Place O. Krébel
CS 60999
29679 MORLAIX cedex

4.2 Douron Info

La totalité des exemplaires seront directement distribués aux intéressés, *via* la Poste par affranchissement effectué au SMT en destineo.

Aussi, le SMT demande à ce que les plaquettes soient déposées au SMT sous enveloppe A4 blanche. De plus, le SMT fournira au candidat la liste des destinataires du Douron Info, sur un fichier .xls afin de réaliser les étiquettes correspondantes et de les apposer sur les enveloppes des destinataires.

Le reliquat sera transmis au SMT, à Morlaix :

Syndicat mixte du Trégor
Place O. Krébel
CS 60999
29679 MORLAIX Cedex

A noter que la répartition des quantités peut être modifiée.

5. Durée de la prestation

Le candidat s'engage sur une durée de prestation allant du 1^{er} janvier 2016 au 30 novembre 2016.